

ACOR SOS RACISME – Communiqué de presse - MAI 2005

Après les incidents de Bex, le mardi 10 mai 2005, ACOR SOS Racisme condamne la provocation raciste d'un Bellerin, élu radical local, et les actes de violence par lesquels certains y ont réagi.

ACOR SOS racisme dénonce le Bellerin irresponsable, élu radical local, qui s'est livré à une provocation en taggant des inscriptions racistes sur les murs de Bex.

ACOR SOS Racisme déposera plainte contre cet élu.

On se rappelle qu'il y a quelques années, à Payerne, un municipal radical avait été condamné pour avoir tenu de violents propos racistes à la veille d'une consultation sur l'asile. A nouveau, la vie politique suisse se focalise sur le droit d'asile et sur le droit des étrangers.

ACOR SOS Racisme appelle politiciens et partis politiques à respecter la qualité du débat démocratique et la «Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur l'utilisation d'éléments racistes, antisémites et xénophobes dans le discours politique», adoptée le 17 mars 2005.

ACOR SOS Racisme dénonce avec la même fermeté les réactions violentes de personnes concernées aux propos odieux de l'élu radical de Bex. Racisme et violence menacent la démocratie. Ils doivent être combattus démocratiquement en mobilisant l'opinion publique contre ces fléaux. Céder à la provocation ne permet pas d'avancer vers ce but.

ACOR SOS Racisme condamne toutes les formes de racisme que certains manipulent au sein de la population majoritaire, comme elle condamne aussi la violence réactionnelle à laquelle ont parfois recours certaines de ses victimes.

Karl Grünberg
Giuliano Carobbio